


 **MODIFIEZ**  
**la garde**   
**& la Pension**   
**PLUS SIMPLEMENT**  
**ET À MOINDRE CÔÛT**

**SARPA** 

**CÔÛT:**  
**50\$\***

**Le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA) vous permet de modifier la pension alimentaire de vos enfants de moins de 18 ans.**

**Il s'adresse à vous si :**

- Vous et votre ex-conjoint résidez au Québec.
- Le montant de la pension alimentaire actuelle a été fixé par un jugement.
- Votre situation financière ou celle de votre ex-conjoint a changé.
- La situation de vos enfants nécessite de revoir la pension alimentaire.

\* Ce montant est indexé chaque année. Le service est sans frais pour les parents admissibles financièrement à l'aide juridique.

# MODIFIEZ la garde & la Pension PLUS SIMPLEMENT ET À MOINDRE COÛT



COÛT:  
314 \$/PARENT\*

**Le Service d'aide à l'homologation (SAH) vous permet de modifier la garde, les droits d'accès ou la pension alimentaire de vos enfants ou de votre ex-conjoint.**

Vous pouvez aussi annuler la pension alimentaire d'un enfant majeur et autonome financièrement. Un avocat vous accompagne de la préparation des documents jusqu'à l'obtention du jugement.

## Il s'adresse à vous si :

- Vous et votre ex-conjoint résidez au Québec.
- Vous avez un jugement rendu en matière de garde d'enfants ou de pensions alimentaires pour enfants ou pour ex-conjoint.
- Vous vous êtes entendu avec votre ex-conjoint pour modifier ce jugement.

\* Ce montant est indexé chaque année et est sujet à changement sans préavis. Le service est sans frais pour les parents admissibles financièrement à l'aide juridique, sous réserve des règles applicables à l'admissibilité avec contribution. Bien que ce service soit administré par un bureau d'aide juridique, il est accessible à tous les parents séparés.

[WWW.QUEBEC.CA / PENSIONETGARDE](http://WWW.QUEBEC.CA/PENSIONETGARDE)

(2021-07)